ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 31387

Texte de la question

M. François Goulard demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui apporter des précisions sur les projets touchant l'école interarmées des sports de Fontainebleau et le bataillon de Joinville. On sait quel a été l'apport exceptionnel de ces deux institutions au sport de haut niveau exercé dans un cadre militaire aussi bien que civil. Aussi est-il légitime de s'inquiéter de la réduction, semble-t-il prévue, du nombre de sections sportives du bataillon de Joinville, qui passeraient de 60 à 8.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées, en cours de réalisation, a profondément modifié les conditions dans lesquelles le dispositif militaire pouvait être déployé sur le territoire national. Lors de l'élaboration des mesures de restructuration correspondantes, les considérations relatives à l'aménagement du territoire ont été une préoccupation constante. A ce titre, la région Ile-de-France, où la présence militaire est importante, contribue à la mise en oeuvre de la loi de programmation. C'est dans ce cadre que la décision de transférer l'école interarmées des sports (EIS) à Brest a été prise le 7 juillet 1998. Le lieu qui a été retenu est le centre Marine de la Villeneuve. L'EIS est constituée de deux bataillons : le bataillon d'Antibes et le bataillon de Joinville, tous deux implantés sur le site de Fontainebleau. La vocation du premier bataillon est de former des moniteurs de sport militaires professionnels, dont les armées continueront d'avoir besoin à l'issue de la réforme en cours. Outil de formation professionnelle, ce bataillon constituera en 2002 la partie essentielle de l'EIS et peut, comme de nombreuses structures de formation du ministère de la défense, être sans inconvénient majeur localisé en province. S'agissant du bataillon de Joinville, sa vocation actuelle est liée au service national. Il a accueilli pendant des décennies les sportifs masculins de haut niveau durant leur période d'obligations militaires et connaîtra, d'ici à 2002, un changement de format important. Des études visant à déterminer les modalités respectives de transfert de ces deux bataillons sont actuellement en cours.

Données clés

Auteur : M. François Goulard
Circonscription : Morbihan (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31387
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3551
Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5032